

Une aide à la garde d'enfants est disponible pour les habitants de la Caroline du Sud touchés par l'ouragan Helene

Release Date: Novembre 5, 2024

COLUMBIA, S.C. – Les habitants de la Caroline du Sud touchés par l'ouragan Helene peuvent bénéficier de l'aide à la garde d'enfants de la FEMA, même s'ils n'ont pas subi de dommages matériels.

La FEMA peut accorder une aide à la garde d'enfants dans le cadre de son programme d'aide aux autres besoins pour les personnes ayant des frais de garde d'enfants du fait de l'ouragan Helene. Les résidents des comtés d'Abbeville, Aiken, Allendale, Anderson, Bamberg, Barnwell, Beaufort, Cherokee, Chester, Edgefield, Fairfield, Greenville, Greenwood, Hampton, Jasper, Kershaw, Laurens, Lexington, McCormick, Newberry, Oconee, Orangeburg, Pickens, Richland, Saluda, Spartanburg, Union et York, ainsi que de la nation indienne Catawba, peuvent poser leur candidature.

Child Care Assistance covers standard child care service fees and/or personal assistance services for children with a disability, as defined by federal law.

L'aide peut être accordée pour une durée maximale de huit semaines par enfant ou par ménage, à concurrence de 150 dollars par enfant.

Critères d'éligibilité

L'aide à la garde d'enfants de la FEMA couvre les dépenses liées à une catastrophe pour les ménages éligibles ayant des enfants âgés de 13 ans au plus et/ou les ménages ayant des enfants porteurs de handicap jusqu'à l'âge de 21 ans, qui ont besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne telles que manger, se laver, s'habiller, aller aux toilettes, se déplacer (marcher) et être



FEMA

Page 1 of 4

continents, entre autres.

L'éligibilité commence à la date de la période de la catastrophe déclarée et se poursuit jusqu'à la fin de la période d'assistance de 18 mois, à moins qu'elle ne soit prolongée.

Les frais d'inscription aux services de garde d'enfants et les frais de dossier médical sont des dépenses éligibles pour les demandeurs qui ont besoin d'un nouveau prestataire de services de garde d'enfants.

- Les frais d'inscription sont des frais uniques lors de l'inscription d'un enfant éligible auprès d'un prestataire de services de garde d'enfants agréé.
- Les frais de dossier médical sont des droits versés au cabinet médical pour le traitement des documents médicaux requis dans le cadre de la procédure d'inscription.

Pour bénéficier de l'aide à la garde d'enfants, les conditions générales d'éligibilité à l'aide individuelle de la FEMA doivent être remplies et le demandeur doit avoir des dépenses nécessaires (établissement de garde d'enfants endommagé ou hors service) causées par la catastrophe. En plus de remplir les conditions générales d'éligibilité en tant que conséquence directe de la catastrophe, les ménages doivent justifier d'une augmentation de la charge financière pour la garde d'enfants causée par la catastrophe.

- Le revenu brut du ménage du demandeur a diminué ; ou
- Les frais de garde d'enfants du demandeur ont augmenté.

Les ménages doivent certifier qu'ils ne peuvent pas utiliser les services de garde d'enfants fournis par une autre source pour pouvoir bénéficier de l'aide à la garde d'enfants. Les ménages doivent présenter des documents montrant qu'ils ont besoin d'une aide à la garde d'enfants en cas de catastrophe et le montant des dépenses éligibles.

Documents requis

- Documentation sur le revenu brut du ménage avant et après la catastrophe.



FEMA

Page 2 of 4

- Les reçus, le contrat ou la lettre signée de l'organisme de garde d'enfants pour les frais de garde d'enfants avant la catastrophe.
- Les reçus ou les estimations des frais de garde d'enfants, d'inscription et/ou de dossier médical après la catastrophe.
- L'agrément du prestataire de services de garde d'enfants après la catastrophe et le contrat ou l'accord de garde d'enfants après la catastrophe.
- Plan d'enseignement individualisé (PEI), plan 504 ou déclaration d'un professionnel de la santé, le cas échéant, pour vérifier le handicap des enfants de jusqu'à 21 ans ayant besoin d'une assistance.
- Une déclaration écrite et signée du demandeur.

Limitations et exclusions

Si un enfant est membre de plusieurs ménages, la FEMA n'accordera l'aide à la garde d'enfants qu'au titulaire principal de l'autorité parentale responsable des frais de garde d'enfants.

La FEMA n'apportera aucune aide dans les cas suivants :

- Frais pour les activités extrascolaires, les services éducatifs et les services complémentaires.
- Frais non liés aux services quotidiens de garde d'enfants fournis à l'enfant éligible.
- Les frais de carburant liés au transport de l'enfant entre le domicile et la garderie.
- Soins ou services médicaux.
- Camps ou clubs de loisirs.

Les ménages qui n'avaient pas de frais de garde d'enfants avant la catastrophe mais qui ont encouru ou encourront des frais de garde d'enfants en raison de la catastrophe peuvent également être éligibles, mais doivent remplir des conditions d'éligibilité supplémentaires.

Pour plus d'informations, contactez le service d'assistance téléphonique de la FEMA au 800-621-3362 ou rendez-vous dans un centre de rétablissement après sinistre. Pour trouver un centre près de chez vous, consultez [fema.gov/drc](https://www.fema.gov/drc).



FEMA

Page 3 of 4

Il n'est pas nécessaire de se rendre dans un centre pour demander l'aide de la FEMA. Les propriétaires et les locataires des comtés désignés peuvent se rendre en ligne sur DisasterAssistance.gov, appeler le 800-621-3362 ou utiliser l'application mobile de la FEMA pour faire une demande. Si vous utilisez un service de relais, tel qu'un relais vidéo, un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez-en le numéro à la FEMA. Pour une vidéo en langue des signes américaine, une voix off et des sous-titres sur la façon de demander de l'aide de la FEMA, sélectionnez ce [lien](#).

Les victimes ayant un handicap ont accès aux programmes de la FEMA.



FEMA

Page 4 of 4